

DISPOSITIONS RELATIVES AU DROIT A L'IMAGE ET A LA PROTECTION DES MINEURS

Annexe au règlement intérieur adressé aux adhérents pour l'exercice 2024

Face à l'augmentation significative des diverses situations de harcèlement des mineurs, la Collégiale de l'USCASA-CYCLO-VTT valide les dispositions ci-après :

Les familles s'engagent à ne diffuser sur les réseaux sociaux ou tout autre support média aucune photo ou vidéo issues des activités de l'Ecole VTT de L'USCASA-Cyclo-VTT à l'exception de celles où leur enfant apparaît seul.

De son côté le Club en tant que personne morale (ainsi que ses représentants légaux et la totalité de ses membres), certifie qu'aucune photo ou vidéo permettant d'identifier les mineurs ne sera diffusée sur les médias dont il dispose (site internet, page FaceBook -Méta, groupes WhatsApp ou autres).

Le cas échéant, les visages des jeunes seront floutés pour toute publication du club, excepté celles du groupe WhatsApp de l'Ecole Vtt uniquement dédié aux familles ainsi que celles présentées ponctuellement lors de l'Assemblée Générale et du Forum des Associations.

Les reportages réalisés par d'autres médias (TV, Presse, etc...) feront l'objet d'une autorisation parentale spécifique.

Fait à Château-Arnoux-Saint-Auban le 6 septembre 2024



Les référents de l'Ecole VTT:

Thierry DURAND

Jean-Marc GUERINI

Signature des parents ou représentants légaux